

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Secrétariat Général du Gouvernement



Commission Nationale de Contrôle
des Marchés Publics

الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدالة

الأمانة العامة للحكومة

اللجنة الوطنية لرقابة
الصفقات العمومية

**PROCES VERBAL
N° 17/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le Mardi 5 Juin, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

SOCIETE NATIONALE DE L'EAU

1°-Examen de la lettre n° 0407/CM/SNDE du 29 mai 2012, demandant l'approbation des dossiers d'appel d'offres suivants :

- **Travaux d'AEP du DHAR –Axe Sud**

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif aux Travaux d'AEP du DHAR –Axe Sud, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds, de prendre en considération les observations en annexe et de faire parvenir à la CNCMP une copie du DAO corrigée avant son lancement.

- Recrutement de deux ingénieurs conseils chargés de suivi des travaux d'AEP du Dhar Axe Sud et Axe Nord.

Décision :

Ce point a été reporté pour complément d'informations

2°-Examen de la lettre n° 0429/CM/SNDE du 31 mai 2012, demandant l'approbation du Plan de Passation des Marchés SNDE pour l'année 2012.

Décision :

La Commission approuve le plan de passation de marchés de la SNDE sous réserve de prendre en compte les observations ci dessous :

- 1) Préciser avec exactitude les dates estimées tout en en prévoyant des délais suffisants pour chaque étape de la passation des marchés;
- 2) Pour les prestations intellectuelles, préciser le mode de sélection des consultants ;
- 3) Pour les modes dérogatoires, l'autorisation préalable de la CNCMP doit être requise avant de passer à l'étape de la passation ;
- 4) Faire parvenir à la CNCMP une copie corrigée avant sa publication.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

3°-Examen de la lettre n° 0066/CPMSSouve du 24 mai 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la manifestation d'intérêt pour le contrôle et le suivi des projets relatifs à la conception, construction et fourniture clé en main d'une usine de lait UHT à Néma et trois ateliers de forages et équipements hydrauliques.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à la manifestation d'intérêt pour le contrôle et le suivi des projets relatifs à la conception, construction et fourniture clé en main d'une usine de lait UHT à Néma et trois ateliers de forages et équipements hydrauliques, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

4°-Examen du complément de dossier demandé dans la séance du 29 mai 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe pour la maintenance des équipements du CNO, CHN et CHK.

Décision :

Ce point est reporté pour complément d'informations.

(Handwritten signatures and initials)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

5°-Examen de la lettre n° 0094/CPMSEF du 31 mai 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif à l'acquisition de 60.000 bidons CP 10 de 20 litres.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le projet de marché relatif à l'acquisition de 60.000 bidons CP 10 de 20 litres avec DID pour un montant de UM 525 000 000 TTC et hors TVA, sous réserve de prendre en considération les observations, en annexe et de faire parvenir à la CNCMP une copie corrigée du projet de marché.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

6°/Examen De la lettre N°0051 du 4 Avril 2012 demandant l'approbation du plan de passation de l'ANADER.

Décision :

La Commission approuve le plan de passation de marchés de l'ANADER

7°/ Examen de la lettre N°98 du 24 Mai 2012 demandant l'approbation du plan prévisionnel annuel de passation des marchés du Ministère du pétrole, de l'Energie et des mines.

Décision :

La Commission approuve le plan de passation de marchés du MPEM

8°/Examen De la lettre N°0107 du 3 Juin 2012 demandant l'approbation du DAO relatif à la réalisation de dix nouveaux systèmes d'AEP en 2 lots distincts dans le Wilaya du Hodh Charghi

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à la réalisation de dix nouveaux systèmes d'AEP, en 2 lots distincts, dans la Wilaya du Hodh Charghi, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds, de prendre en considération les observations en annexe et de faire parvenir à la CNCMP une copie du DAO corrigée avant son lancement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

9°/Examen de la lettre N°58/CPMSR du 4 juin 2012 relatif aux dossiers suivants :

- Rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de 4359 tonnes d'engrais ;
- Rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de médicaments et matériel à usage vétérinaire, en 3 lots distincts ;

- DAON relatif à l'acquisition de pelles amphibies, de tracteurs agricoles, de wagons agricoles, d'offsets hydrauliques et de charrues à socs et 20 moissonneuses batteuses, en 2 lots distincts.

1)-Rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de 4359 tonnes d'engrais ;

Décision

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de 4359 tonnes d'engrais après la prise en considération des observations du bailleur de fonds.

2)- Rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de médicaments et matériel à usage vétérinaires, en 3 lots distincts

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations.

3) DAON relatif à l'acquisition de pelles amphibies, de tracteurs agricoles, de wagons agricoles, d'offsets hydrauliques et de charrues à socs et 20 moissonneuses batteuses, en 2 lots distincts.

Décision

Sur la base des informations fournies, la Commission n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à l'acquisition de pelles amphibies, de tracteurs agricoles, de wagons agricoles, d'offsets hydrauliques et de charrues à socs et 20 moissonneuses batteuses, en 2 lots distincts, sous réserve de prendre en considération les observations, en annexe et de faire parvenir à la CNCMP une copie du DAO corrigée avant son lancement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU CSA

10°/Examen de la lettre N°0003/CPMCSA du 4 juin 2012 relative au DAON relatif à la fourniture de produits alimentaires Ivlar Saim (riz, sucre et lait).

Décision

Sur la base des informations fournies, la Commission n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à la fourniture de produits alimentaires Ivlar Saim(riz, sucre et lait), sous réserve de prendre en considération les observations, en annexe et de faire parvenir à la CNCMP une copie du DAO corrigée avant son lancement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

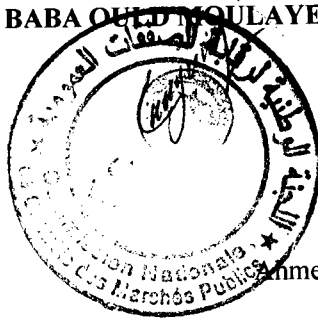
11°/Examen de la lettre N°0092 du 4 juin 2012 relative à la demande de dérogation pour un lancement anticipé d'un DAO.

Décision

Considérant le caractère urgent de ce dossier, la commission n'a pas d'objection au lancement anticipé du DAO « khaimet El Hiwar ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN**



Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Ahmed Salem Ould Bouboutt

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul